

J A N V I E R 2 0 0 9



# Lettre d'information aux habitants

## Service public de l'eau potable, nouveau contrat de délégation

Madame, Monsieur,

La Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise a confié la gestion du service public d'eau potable sur l'ensemble de son territoire, à la société **CYO'**, filiale dédiée du groupe Véolia Eau.

Depuis le **1<sup>er</sup> janvier 2009**, vous pouvez joindre ce prestataire au :

**0811 900 402** 7j/7 24h/24

Sur la base d'un cahier des charges fixant des objectifs précis et exigeants, le nouveau contrat apporte des innovations majeures au service public de l'eau sur le territoire :

### → Une tarification unique sur l'ensemble du territoire et une meilleure maîtrise des consommations d'eau

La Communauté d'agglomération a souhaité qu'un même tarif s'applique uniformément sur l'ensemble du territoire dans le cadre d'une gestion unifiée du service (auparavant les 9 contrats en vigueur impliquaient 9 tarifs différents) ; le niveau de la part fixe (abonnement) sera fonction du niveau de consommation de l'abonné, permettant d'accompagner vos efforts et de vous inciter à économiser l'eau.

### → La continuité du service public, la qualité de l'eau, la préservation des ressources

Cyo' s'engage sur la qualité de l'eau distribuée au robinet, sur l'acquisition d'une meilleure connaissance du réseau, et assure le maintien en bon état de fonctionnement du patrimoine. Enfin, la provenance de notre eau étant diversifiée, vous êtes certains de toujours pouvoir en disposer en quantité suffisante.

**17 millions d'investissements nouveaux seront réalisés** sur les 5 premières années du contrat.

Les investissements porteront sur la sécurisation de l'alimentation et la distribution de l'eau sur tout le périmètre de l'agglomération et la préservation de la santé publique notamment à travers **la fin des branchements publics en plomb**. Les derniers encore en place seront en effet tous remplacés.

## → Les habitants de l'agglomération au cœur du service de l'eau

La société Cyo', en collaboration avec les services de l'agglomération, doit développer des outils de communication auprès de vous avec notamment la création d'un site Internet dédié au service de l'eau sur Cergy Pontoise - **www.cyodirect.fr**.

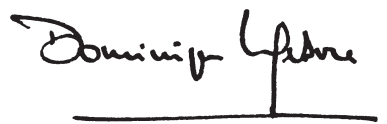
La mise en place du **radio-relevé** chez chaque abonné permettra l'envoi de factures trimestrielles basées sur les consommations réelles, supprimant ainsi les factures d'estimation et permettant la détection plus rapide de fuites éventuelles.

## → Une aide aux clients en situation difficile

Dans le cadre du nouveau contrat, la société Cyo' et la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise ont mis en place un fonds de solidarité. Les modalités de sollicitation de ce fonds vous seront détaillées dans le cadre des documents d'information transmis par la société Cyo' dans les premiers mois de mise en œuvre du contrat.

Souhaitant vivement que ce nouveau service saura satisfaire vos attentes, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Dominique LEFEBVRE  
Président de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise  
Maire de Cergy



**NB**



Le nouveau règlement de service sera transmis à chaque abonné avec la première facture 2009. Plusieurs documents d'information vous seront distribués prochainement, directement ou, le cas échéant, par l'intermédiaire de votre gestionnaire d'immeuble.

